

48. CONVENTION RELATIVE À L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE

Londres, 25 avril 2012

ENTRÉE EN VIGUEUR:	1 janvier 2013, conformément à l'article 15.
ENREGISTREMENT:	1 janvier 2013, No 50320.
ÉTAT:	Signataires: 14. Parties: 16.
TEXTE:	Nations Unies, <i>Recueil des Traités</i> , vol. 2884, p. 3. Notification dépositaire C.N.215.2012.TREATIES-XIX.48 du 9 mai 2012 : Des exemplaires certifiés conformes de la Convention dont les textes anglais et français font également foi, sont en cours de préparation et ils seront distribués dès que possible. Les copies électroniques de la Convention sont affichées sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante : http://treaties.un.org/doc/source/signature/2012/CTC_XIX-48.pdf

Note: La Convention susmentionnée a été adoptée le 25 avril 2012 à Londres.

Conformément au paragraphe 12, la « Convention sera ouverte à la signature de l'Argentine, de l'Australie, de la République d'Autriche, du Royaume de Belgique, de la République de Bulgarie, du Canada, de la République de Croatie, de la République de Chypre, de la République tchèque, du Royaume de Danemark, de l'Union européenne, de la République d'Estonie, de la République de Finlande, de la République française, de la République fédérale d'Allemagne, de la République hellénique, de la Hongrie, de l'Irlande, de la République italienne, du Japon, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, du Grand-Duché de Luxembourg, de la République de Malte, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume de Norvège, de la République de Pologne, de la République portugaise, de la Roumanie, de la République slovaque, de la République de Slovaquie, du Royaume d'Espagne, du Royaume de Suède, de la Confédération suisse, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que des États-Unis d'Amérique, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 11 juin 2012 au 31 décembre 2012 ».

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Adhésion(a), Ratification</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Adhésion(a), Ratification</i>
Australie.....	21 déc 2012	24 juin 2014	France	2 nov 2012	23 juin 2017
Autriche	8 nov 2012	29 janv 2013	Grèce.....	26 sept 2012	
Bulgarie	25 sept 2012		Japon.....	24 juil 2012	24 juil 2012 A
Canada	6 sept 2012	23 nov 2012	Luxembourg.....	24 sept 2012	29 avr 2014
Danemark ¹	2 oct 2012	6 nov 2012 AA	Portugal.....	6 sept 2012	
Espagne.....		5 déc 2014 a	République de Corée		31 janv 2018 a
État de Palestine ²		[22 mars 2018 a]	Slovénie		8 mai 2014 a
États-Unis d'Amérique...26 sept 2012		26 sept 2012 A	Suède		12 mai 2014 a
Fédération de Russie.....		3 avr 2014 a	Suisse	10 oct 2012	10 oct 2012
Finlande	21 déc 2012	21 déc 2012 A	Union européenne.....	1 août 2012	28 nov 2012 AA

Notes:

¹ Jusqu'à décision ultérieure la Convention ne s'appliquera ni au Groenland, ni aux îles Féroé.

² Le 2 septembre 2018, le Gouvernement de l'État de Palestine a déposé auprès du Secrétaire général sa notification

de retrait de la Convention susmentionnée. Conformément au paragraphe 1 de l'article 17 de la Convention, le retrait prendra effet pour l'État de Palestine à la fin de l'année, soit le 31 décembre 2018.